



Marchés Publics  
CT/JR  
2024-166

## DECISION DU MAIRE

PRISE LE **27 MAI 2024**

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION  
DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024

**OBJET : Appel d'offres ouvert – Travaux de fourniture et pose de signalétique dans le cadre de la construction de l'espace culturel de la ville de Soisy-sous-Montmorency.**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,  
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L1111-2, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 3, L 2120-1, R 2121-1 à 5,

**VU** la délibération n°2024-02-01/06 du 1<sup>er</sup> février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

**CONSIDERANT** que la ville de Soisy-sous-Montmorency doit faire appel aux compétences d'un prestataire extérieur aux fins d'effectuer les travaux de fourniture et pose de signalétique dans le cadre de la construction de l'espace culturel de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

**CONSIDERANT** qu'en vue de répondre à ce besoin, un appel d'offres ouvert a été lancé,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de cette procédure, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 24/02/2024 pour une publication sur le profil d'acheteur, au BOAMP et au JOUE,

**CONSIDERANT** qu'à date limite de remise des offres, le 05 avril 2024 à 12h, 4 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

**CONSIDERANT** les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission CAO du 02 mai 2024,

### DECIDE

**Article 1** : De signer le marché intitulé « Travaux de fourniture et pose de signalétique dans le cadre de la construction de l'espace culturel de la ville de Soisy-sous-Montmorency » avec l'entreprise EMPREINTE – 3 avenue Roland Garros – 31570 Sainte Foy d'Aigrefeuille pour un montant de la Décomposition du prix Global et Forfaitaire de 108 351.00 € HT.

**Article 2** : Le marché est passé pour une durée de 5 mois et ne sera pas reconduit,

**Article 3** : L'inscription des crédits correspondants sur le budget de la ville,

Accusé de réception en préfecture  
095-219505989-20240527-MARC2024-13-CC  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**Article 4** : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCAP et CCTP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

**Article 5** : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le **27 MAI 2024**

Le Maire,  
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIAN



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

**27 MAI 2024**

Mis en ligne/ou notifié le :

**27 MAI 2024**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.